



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 56555

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur l'éducation des jeunes à la citoyenneté. Responsabilités, droits et devoirs se partagent et se déclinent tout au long de la vie. L'enfant acquiert au sein de sa famille les premières règles de la vie en commun et les pré-requis pour l'apprentissage de savoirs ultérieurs plus élaborés. Ces dernières années, des dispositifs d'aide à la fonction parentale ont conduit à l'émergence d'actions diversifiées permettant aux parents de mieux cerner les contours des besoins de l'enfant, mais aussi les étapes de son évolution et les principes conduisant à des réactions raisonnées en fonction des comportements et de l'âge de l'enfant. Il est souhaitable d'aider à la généralisation de ces pratiques, mais aussi de diffuser les informations concernant ces actions, leur financement et leur évaluation. Le développement des réseaux d'écoute et d'appui à la fonction parentale dans le cadre des projets associatifs permet aux familles d'être actrices de leur vie, de s'appuyer sur leurs compétences pour les développer, afin de rompre isolement et solitude. C'est aussi un devoir de l'école d'enseigner au jeune le rôle que doit tenir chaque citoyen et les règles présidant au devenir de la nation. Car c'est à partir d'elles que les jeunes devront définir les lois de demain. En conséquence, il lui demande comment peut être développé l'esprit civique chez les jeunes dans tous les aspects de la vie quotidienne, dans tous les lieux où s'exerce le pouvoir, qu'il s'agisse de la vie scolaire, des destinées de la ville ou du développement de nouvelles solidarités.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56555

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** famille et enfance

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 janvier 2001, page 254